

COMMUNE DE CONCOULES

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 21 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un novembre à seize heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Concoules, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MALAVAL, Maire.

Convocation du 15 novembre 2022, affichée le 15 novembre 2022.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Jean-Marie MALAVAL, Luc BILHAUT, Martine PAYAN, Michel BERTE, Thierry CHARLES, Céline JOUIN, Françoise DAUDÉ.

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

- Mathieu EGIDIO
- Nicolas LONG
- Valérie BRASSEUR
- Michel SOUCHON, excusé, a donné procuration à Jean-Marie MALAVAL

Céline JOUIN est élue secrétaire de séance.

11 : Effectif légal du conseil municipal

11 : Nombre de membres du conseil municipal en exercice

08 : Nombre de membres du conseil municipal qui ont pris part à la délibération

Délibération n° 20221121 09

Remplacement du repas des aînés par le colis de Noël

Le Maire rappelle au Conseil Municipal :

Par délibération n° 20221017 05 en date du 17 octobre 2022, le Conseil municipal a décidé l'organisation d'un repas à l'attention des aînés, repas réalisé par l'auberge Beauséjour.

Le Maire expose que l'auberge Beauséjour n'est pas en mesure d'assurer cette prestation.

Le Maire propose :

- De remplacer le traditionnel repas des aînés par l'organisation d'une distribution de colis de produits alimentaires.
- De fixer la valeur du colis à la somme de 30 € environ.
- De confier à la Cézarenque la confection des colis.

Le Maire rappelle que les aînés, bénéficiaires du colis, doivent remplir les conditions suivantes :

- Être âgés de 65 ans et plus
- Être inscrits sur la liste électorale de Concoules
- Si non inscrits sur la liste électorale de Concoules, habiter de façon permanente à Concoules

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, après avoir délibéré :

- Approuve la proposition du Maire.
- Charge Céline JOUIN et Françoise DAUDÉ de ce dossier.
- Autorise le Maire à intervenir à la signature de tous actes ou documents afférents à ce dossier.

Résultat du vote : Voix contre : 0 Abstention : 0 Voix pour : 8

Ainsi fait et délibéré le même jour, mois, an que ci-dessus.

Le Maire, M. Jean-Marie MALAVAL

